1

www.cdc.retraites.fr

Caisse des Dépôts GROUPE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES POLITIQUES SOCIALES

LA DIRECTRICE

LA POSTE
0059280870
0059282759

COMMUNE DE

Paris, le 27 octobre 2026

Monsieur le Maire,

Je vous informe qu'un accès frauduleux à la plateforme PEP's, permettant aux employeurs publics de gérer la retraite de leurs agents, a été constaté le 12 octobre 2026. Malgré la sécurisation de l'accès à la plateforme par double authentification (code de sécurité reçu sur le numéro de téléphone du compte en complément de l'identifiant et du mot de passe), le fraudeur a pu accéder aux comptes PEP's de quelques employeurs grâce à des techniques d'ingénierie sociale.

Dès la découverte de cette intrusion, la plateforme a été fermée pour circonscrire les impacts.

Les données récupérées sont celles relatives à votre établissement (SIRET, BCR et numéro de contrat d'immatriculation au RAFP) et aux noms, prénoms, coordonnées de contact professionnel, identifiant de connexion à PEP's de certains de vos collaborateurs chargés des Déclarations sociales nominatives. **Aucune donnée relative aux affiliés des régimes n'a été collectée.**

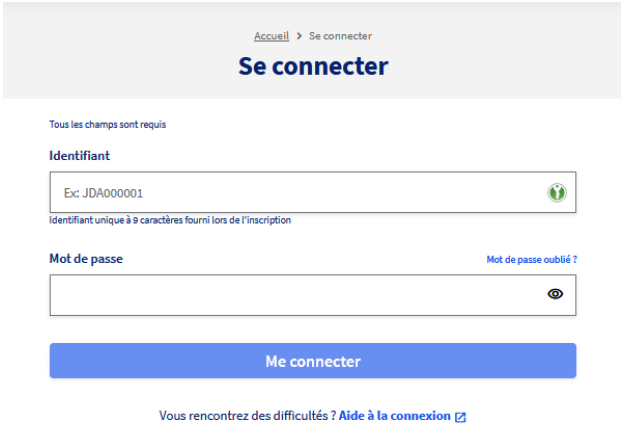
Pour des raisons de sécurité, il convient que vous supprimiez à réception de ce courrier les comptes associés à ces identifiants victimes du vol de données. Pour ce faire, je vous invite à prévenir votre administrateur PEP's en charge de la gestion des comptes PEP's afin qu'il procède à la création d'un nouveau compte en remplacement du compte associé à l'identifiant suivant :

Il est également indispensable de mettre à jour en parallèle vos comptes Net-entreprises dès lors que ces identifiants correspondent à des comptes créés via Net-entreprises. Les données ont d'ores et déjà été partagées avec le GIP MDS.

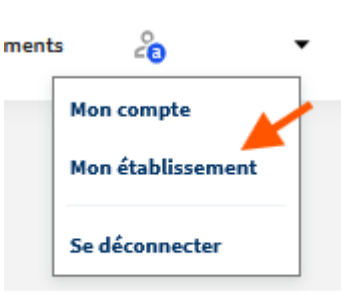
Depuis le 19 octobre 2026, la plateforme PEP's est à nouveau accessible, dans un premier temps sans accès à partir des identifiants Net-entreprises afin de réaliser les ultimes vérifications.

Une notification initiale a été réalisée auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) et une plainte déposée auprès du Parquet compétent.

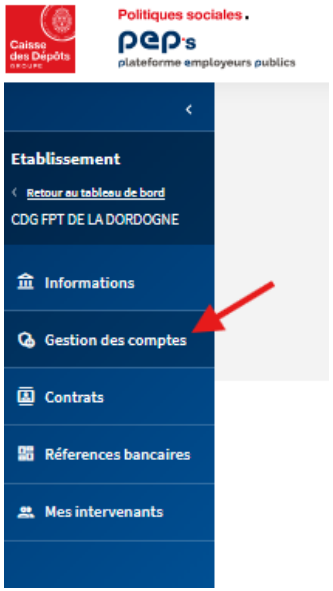
2



3



4



5

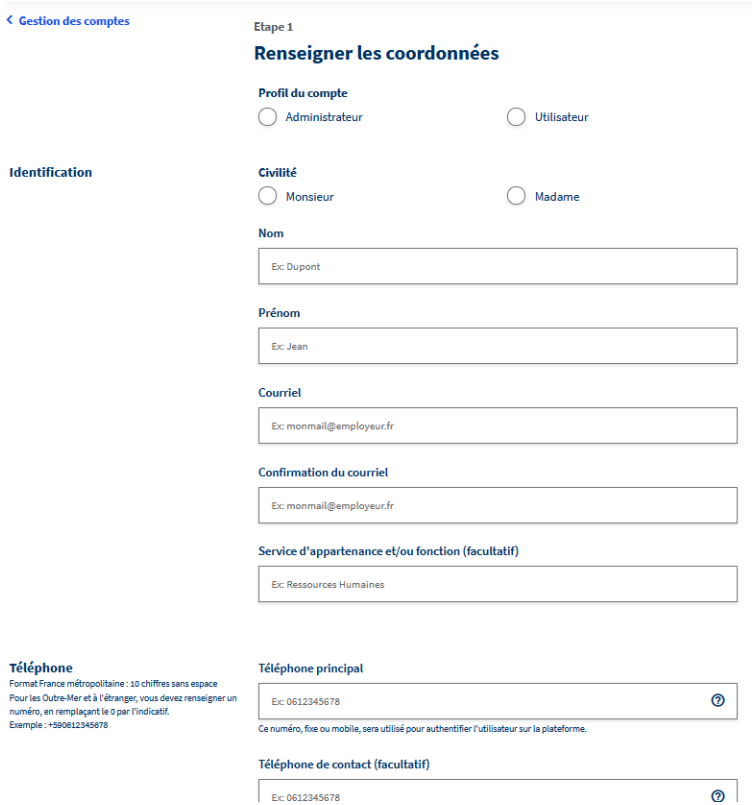


6

La CNRACL nous indique que vous devez tout d'abord créer un nouveau compte. Une fois celui-ci activé, vous pourrez supprimer le compte concerné par le problème.

Toutefois, vous risquez de rencontrer un blocage si le nom et le prénom sont identiques à ceux de l'ancien compte.

Pour éviter cela, vous pouvez ajouter temporairement un symbole, un chiffre ou une lettre à votre nom ou à votre prénom lors de la création du nouveau compte. Vous pourrez ensuite modifier ces informations une fois le nouveau compte créé et activé.



7



Supprimer uniquement le compte dont l'identifiant figure sur le courrier.